

# Aide à l'hébergement

Rubric

Aide

Tag 1

Particulier

Tag 2

Solidarités

Tag 3

Logement

Publié le 26 décembre 2019

Reading time

Reading time : 1 minutes

Hat (Teaser)

**Aujourd'hui, la crise du logement conduit à priver nombre de nos concitoyens d'un droit fondamental : celui d'accéder et de se maintenir dans un logement décent et adapté à leur situation. Face à ce constat, le Département s'engage à accompagner les Haut-Garonnais pour faire face aux difficultés de logement qu'ils rencontrent.**

Body

# Conseil départem



Bien chez moi,  
dans un appartement  
adapté à mon âge!

## Le Département pour le logement

Financement des travaux pour  
le maintien à domicile des seniors

# Conseil départem



Bien chez moi,  
dans un appartement  
adapté à mon handicap!

## Le Département pour le logement

Financement des travaux pour l'autonomie  
des personnes en situation de handicap

# Conseil départem



Bien chez moi,  
dans un appartement  
à prix accessible!

## Le Département pour le logement

Soutien à la construction  
de logements sociaux

# Conseil départem



Bien chez moi,  
dans une maison  
rénovée!

## **Le Département pour le logement**

Aides à la rénovation  
des logements éneergivores

# Conseil départem



Bien chez moi,  
dans un studio  
à loyer modéré!

## Le Département pour le logement

Soutien à la construction  
de résidences étudiantes

### En quoi consiste cette page ?

Vous trouverez ici des conseils et adresses pour trouver un hébergement en Haute-Garonne.

### Qui est concerné ?

Toute personne, quelle que soit sa situation, qui recherche un hébergement en Haute-Garonne.

### À savoir

**Pour les étudiants et les personnes de moins de 30 ans**, pour toute question liée au logement ou à l'hébergement, le **CLLAJ 31** (Comité local pour le logement autonome des jeunes en Haute-Garonne),

accueille, informe et oriente les jeunes de 16 à 30 ans. Prendre également contact avec avec Cépière Accueil Jeunes ou se rapprocher des Foyers de Jeunes travailleurs, ou encore du SIAO 31 (Service intégré d'accueil et d'orientation de la Haute-Garonne).

**Pour les personnes âgées** souhaitant un hébergement dans un établissement autorisé (EHPA, EHPAD), contacter le Centre communal d'action sociale (CCAS) ou la mairie la plus proche.

**Pour les personnes en situation de handicap** souhaitant un hébergement dans un établissement adapté (foyer de vie, foyer d'hébergement, foyer d'accueil médicalisé), prendre contact auprès de la [Maison départementale des personnes handicapées \(MDPH31\)](#).